

1. Stibbe Avocats est une association momentanée organisée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant pour objet l'exercice de la profession d'avocat. Stibbe Avocats a son siège social au 26, Boulevard F.W. Raiffeisen, L-2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Stibbe Avocats fait partie d'un réseau de bureaux Stibbe qui, par le biais d'entités juridiques ou en coopération, sont actifs dans les professions juridiques ou le notariat, selon le cas, à Amsterdam, Bruxelles, Londres et Luxembourg. Stibbe Avocats donne uniquement des conseils en matière de droit luxembourgeois, en ce compris le droit de l'Union Européenne.
3. Toutes les instructions des clients sont acceptées et exécutées exclusivement par Stibbe Avocats. Cela s'applique aussi si le client, expressément ou implicitement, donne une instruction, avec l'intention qu'elle soit exécutée par une personne spécifique liée à Stibbe Avocats. Par "personne liée" ou "personne liée à Stibbe Avocats", on entend un associé, un avocat, une personne désignée, un conseiller, un employé, un administrateur et/ou un actionnaire, actuel ou passé, de Stibbe Avocats. Ces "personnes liées" peuvent être des personnes physiques et/ou des personnes morales. Stibbe Avocats est, en conséquence, individuellement et exclusivement responsable des services rendus par Stibbe Avocats et/ou toutes les personnes liées à Stibbe Avocats. Par conséquent, aucune personne ni entité autre que Stibbe Avocats n'a et n'aura d'obligation envers le client ou toute autre personne en ce qui concerne les services rendus par les personnes liées, et aucune personne ni entité autre que Stibbe Avocats n'a et n'aura de responsabilité personnelle pour les services rendus au client au nom et pour le compte de Stibbe Avocats. Il s'ensuit que, dans l'exécution de ces services rendus par les personnes liées, le client renonce à tout recours, à l'exception de ceux dirigés contre Stibbe Avocats.
4. Toute responsabilité de Stibbe Avocats (et, pour autant que de besoin et sans préjudice à l'Article 3 ci-dessus, de toute autre personne liée à Stibbe Avocats, et/ou de toute personne impliquée dans l'exécution des instructions du client, et/ou dont la responsabilité serait recherchée de quelque manière que ce soit en relation avec celles-ci) est limitée au montant payé par la police d'assurance en responsabilité applicable souscrite par Stibbe Avocats qui s'applique en la matière, augmenté de la franchise applicable en vertu de ces assurances. Une mise en cause d'une personne mentionnée dans cet article doit, à peine de déchéance, être communiquée à Stibbe Avocats par écrit dans un délai d'un an après la découverte de l'événement ou de la circonstance donnant lieu, ou pouvant donner lieu, à une responsabilité. Par ailleurs, Stibbe Avocats n'est en aucun cas responsable du dommage qui résulterait d'informations erronées, incomplètes, imprécises et/ou trompeuses reçues du client. Stibbe Avocats ne peut davantage être tenue responsable de tout dommage indirect, tel que la perte de profits ou la perte de revenus.
5. Stibbe Avocats a le droit d'engager des tiers dans l'exécution de ses services (en ce compris d'autres bureaux de Stibbe tels que ceux mentionnés ci-dessus à l'Article 2 ou des personnes liées à Stibbe telles que celles mentionnées ci-dessus à l'Article 3 ainsi que des huissiers, des experts, des notaires, d'autres cabinets d'avocats, des coursiers, des traducteurs et d'autres conseillers). Si Stibbe Avocats est engagé ensemble avec une autre personne, Stibbe Avocats ne sera responsable que pour les obligations qui correspondent expressément aux obligations de Stibbe Avocats. Stibbe Avocats peut également utiliser des services numériques ou autres (ci-après "services numériques"), qu'ils soient proposés par des tiers ou non, tels que des services de télécommunication, des applications où les informations peuvent être partagées ou stockées numériquement ou dans le cloud, internet, l'e-discovery, la due diligence automatisée ou d'autres applications où les informations peuvent être recherchées, analysées, stockées, traitées ou traduites, de manière automatisée ou non ou à l'aide d'intelligence artificielle ou d'un autre logiciel. Cela peut impliquer le transfert d'informations vers des serveurs exploités par des tiers ou des applications cloud. Stibbe Avocats fera preuve de diligence dans la sélection de ces tiers et services numériques. Stibbe Avocats n'est pas responsable des actes et/ou omissions de ces tiers, de l'indisponibilité, ni de tout dommage ou perte résultant de l'utilisation des services numériques. Stibbe Avocats peut, au nom et pour le compte du client, accepter et appliquer au client les conditions générales, y compris les éventuelles limitations de responsabilité, de ces tiers (y-compris les autres bureaux de Stibbe mentionnés à l'Article 2 ci-dessus ou des personnes liées mentionnées à l'Article 3 ci-dessus) ou des fournisseurs de services numériques, auxquels cas les conditions générales de ces tiers ou fournisseurs de services numériques seront applicables directement au client. Les conditions générales de chacun des bureaux de Stibbe comprennent des limitations de responsabilité et peuvent être consultées sur le site www.stibbe.com/generalconditions. Stibbe Avocats exclut toute responsabilité découlant directement ou indirectement de ou liée (i) à l'insolvabilité ou au non-respect de leurs obligations par des tiers (notamment une banque ou une institution financière) ou des fournisseurs de services numériques, et/ou (ii) à toute restriction ou perte de la capacité d'utiliser, de gérer ou d'accéder aux ordinateurs, au réseau ou aux données, et/ou (iii) à toute violation de données, résultant ou non d'une violation de données ou d'une cyberattaque.
6. Les fonds que Stibbe Avocats reçoit du client et que Stibbe Avocats doit conserver pour le client seront placés sur un compte bancaire tiers ouvert auprès d'une institution financière choisie par Stibbe Avocats. Stibbe Avocats décline toute responsabilité vis-à-vis du client ou de toute autre personne en cas de défaillance de crédit ou d'autres actes ou omissions ou le non-respect des obligations par l'institution financière au sein de laquelle Stibbe Avocats conserve les fonds ou par l'intermédiaire de laquelle Stibbe Avocats transfère les fonds. Par conséquent, Stibbe Avocats ne peut être tenue responsable des sommes que Stibbe Avocats ou l'institution financière en question ne peut restituer ou transférer.
7. Tout conseil donné par Stibbe Avocats est à l'usage exclusif du client dans le cadre de la mission confiée. Les conseils de Stibbe Avocats ne peuvent pas être communiqués à des tiers ou utilisés ou invoqués par ceux-ci sauf si Stibbe Avocats accepte expressément et par écrit une telle communication, usage ou extension de responsabilité, auquel cas les présentes conditions générales, y compris les limitations de responsabilité mentionnées, s'appliqueront à ces tiers.
8. Sans préjudice de l'Article 3 ci-dessus, les présentes conditions générales, y compris les limitations de responsabilité, s'appliquent en faveur de Stibbe Avocats et peuvent également être invoquées et s'appliquer en faveur de toutes les personnes impliquées dans l'exécution des instructions du client et/ou dont la responsabilité serait recherchée de quelque manière que ce soit en relation avec celles-ci, y compris les personnes liées à Stibbe Avocats et aux autres bureaux de Stibbe (dans la mesure où aucun accord séparé ou aucune condition générale propre ne s'applique), ainsi que tous les successeurs légaux respectifs. Le client tient Stibbe Avocats indemne et s'engage à indemniser Stibbe Avocats et toutes les autres personnes mentionnées dans le paragraphe précédent, pour toutes les plaintes de tiers et tous les coûts d'assistance juridique résultant des instructions du client et/ou des services fournis au client ou y étant liés de quelque manière que ce soit (pour autant que le dommage ne soit pas la conséquence directe d'un acte intentionnel commis par Stibbe Avocats). Cette disposition et toutes les autres dispositions des présentes conditions générales qui visent à créer des droits pour les tiers visés au premier paragraphe du présent article constituent également des stipulations pour autrui irrévocables au sens de l'Article 1121 du Code civil luxembourgeois.
9. À moins qu'il n'en soit autrement convenu, les honoraires sont calculés sur la base du nombre d'heures travaillées, multiplié par le taux horaire applicable fixé chaque année par Stibbe Avocats. Les frais engagés (y compris les intérêts négatifs et les frais bancaires) pour toutes les sommes gérées par Stibbe Avocats pour le compte du client sont facturés séparément. Il y a une majoration d'un certain pourcentage des honoraires pour couvrir les frais administratifs généraux. Tous les montants s'entendent hors TVA et excluent toute taxe, majoration ou augmentation similaires qu'un client, la personne qui paie ou Stibbe Avocats doit payer en vertu de la réglementation en vigueur, ou que Stibbe Avocats doit prendre en compte. Si des frais, charges ou déductions sont imputés à Stibbe Avocats sur la base de réglementations imposées par le client concernant le mode de facturation (comme la facturation électronique), ceux-ci seront à leur tour imputés au client. Les services rendus sont en principe facturés au client sur une base mensuelle et sont dus dans les 30 jours à compter de la date du relevé d'honoraires. S'il y a plusieurs clients ou payeurs pour un service donné, ces clients ou payeurs sont solidairement responsables du paiement des honoraires. Stibbe Avocats est autorisé à augmenter à tout moment les honoraires en se basant sur l'index des prix à la consommation.
10. Stibbe Avocats a des obligations sur base de la loi du 12 novembre 2004 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (telle que modifiée de temps à autre) et sur base de la loi du 25 mars 2020 relative aux dispositions transfrontalières faisant l'objet d'une déclaration transposant la Directive (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration. En conséquence, le client s'engage à fournir toutes les informations que Stibbe Avocats considère appropriées. Pour plus d'informations voir www.stibbe.com/important-information.
11. En ce qui concerne les données à caractère personnel traitées dans le cadre de la fourniture de nos services, Stibbe Avocats agit en tant que responsable du traitement au sens du Règlement Général Européen sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi du 1^{er} août 2018 relative à la protection des données à l'égard des traitements de données à caractère personnel, telle que ponctuellement modifiée ou remplacée. Les activités de traitement de Stibbe Avocats et les droits qui vous sont accordés dans ce cadre sont décrits en détail dans la Politique en matière de vie privée de Stibbe qui se trouve sur www.stibbe.com/en/privacy-and-cookie-policy.
12. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les instructions acceptées par Stibbe Avocats, y compris les instructions de suivi et les nouvelles instructions. Le client peut à tout moment mettre un terme à une instruction de manière écrite. Stibbe Avocats ne peut mettre un terme à une instruction qu'en respectant un préavis de 14 jours sauf si Stibbe Avocats n'est pas en mesure, notamment pour des raisons légales, de respecter ce préavis. Le texte français des présentes conditions générales prévaut et fait foi en cas de divergence entre les textes anglais et français. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées unilatéralement par Stibbe Avocats, et toute modification sera effective à partir de sa publication sur le site internet de Stibbe Avocats et sera accessible à l'adresse : www.stibbe.com/generalconditions. L'applicabilité d'éventuelles conditions générales du client ou de tiers est explicitement rejetée, en ce compris dans l'hypothèse où les conditions générales du client ou du tiers ont dû être acceptées pour permettre une facturation électronique. En cas de conflit entre les présentes conditions générales et les conditions générales du client ou de tiers, les présentes conditions générales prévalent.
13. L'exécution des instructions visées à l'Article 3 ci-dessus et toutes les relations juridiques qui s'y rapportent sont exclusivement régies par le droit luxembourgeois, à l'exclusion des règles de droit international privé qui pourraient conduire à l'application de lois d'autres États. Les tribunaux luxembourgeois sont les seuls compétents pour connaître d'éventuels litiges concernant les services fournis par Stibbe Avocats.

Veillez consulter notre site web pour plus d'informations sur nos services et notre cabinet (y compris des informations sur les barreaux, les procédures de plaintes, les obligations de déclaration et la couverture de notre assurance): www.stibbe.com/important-information.